

**Questionnaire de compréhension client
sur l'instrument financier complexe
IRIS IMPACT**

N° Client :
Nom :
Prénom :

Vous vous apprêtez à souscrire l'instrument financier complexe IRIS IMPACT dans un Compte-Titres Ordinaire, ou à l'intégrer dans un contrat d'Assurance vie ou Capitalisation multisupport libellé en Euros et en Unités de Comptes.

L'objectif de ce questionnaire est de s'assurer de votre compréhension de la nature de l'instrument financier complexe, de ses mécanismes ainsi que les risques y afférent, à la suite de la présentation de l'instrument financier complexe par votre conseiller et la prise de connaissance des documents préalablement remis.

Nous vous rappelons que ce questionnaire doit être complété uniquement par vous-même (sans l'aide de votre conseiller).

En cas d'incompréhension de l'instrument financier complexe, votre conseiller vous recommandera une solution alternative.

Risque de perte en capital

Question 1 : Avec le titre de créance IRIS IMPACT, le risque de perte en capital que j'encours potentiellement à l'échéance finale du 03/01/2031, se situe entre 40% et 100% de mon investissement ⁽¹⁾ :

oui ☐ non ☐ *Réponse = Oui. Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, alors l'investisseur dispose de son Capital initial diminué de la performance finale de l'Indice.*

Question 2 : Avec le titre de créance IRIS IMPACT je suis susceptible d'encourir un risque de perte en capital⁽¹⁾ non mesurable a priori, si je veux récupérer mon investissement **avant l'échéance finale** du 03/01/2031 :

oui ☐ non ☐ *Réponse = Oui*

Le ou les sous-jacents

Question 3 : La formule du titre de créance IRIS IMPACT est liée à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50?

oui ☐ non ☐ *Réponse = Non, il s'agit de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 Equal Weight Decrement 5 % NTR*

Appréhension du scénario de marché à anticiper

Question 4 : En investissant dans IRIS IMPACT, je suis certain de percevoir le gain fixe prédéterminé de 6,50 %⁽¹⁾ par année écoulée, quelle que soit l'évolution de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 Equal Weight Decrement 5 % NTR sur la durée de vie du produit

oui ☐ non ☐ *Réponse = Non, seulement si le niveau de iEdge ESG Transatlantic SDG 50 Equal Weight Decrement 5 % NTR est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial à une date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé ou à la Date d'Evaluation Finale du 20 décembre 2030.*

Mécanismes de gains et de pertes

Question 5 : Le titre de créance IRIS IMPACT permet de bénéficier d'une protection en capital⁽¹⁾ si, à la Date d'Evaluation Finale du 20/12/2030, l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 Equal Weight Decrement 5 % NTR enregistre une perte inférieure ou égale à 40% par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾ ?

oui ☐ non ☐ *Réponse = Oui. En cas de baisse de l'Indice à la Date d'Evaluation Finale du 20 décembre 2030, jusqu'à -40% (inclus), l'investisseur récupère son Capital initial⁽¹⁾ à l'échéance du 3 janvier 2031.*

(1) Hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

(2) Le Niveau Initial de l'Indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 Equal Weight Decrement 5 % NTR® observés aux dates du :14,15 et 16 décembre 2022.

Question 6 : Si le niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 Equal Weight Decrement 5 % NTR est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé ou à la Date d'Evaluation de l'échéance finale, la formule du titre de créance IRIS IMPACT prévoit le remboursement du capital investi⁽¹⁾ majoré d'un gain fixe prédéterminé multiplié par le nombre d'années de détention. Quel est le montant de ce gain fixe prédéterminé?

4,25 % ☐ 6,50 % ☐ **Réponse = 6,50 %**

Durée de mon investissement

Question 7 : A partir de la Date de Détermination Initiale, la durée d'investissement conseillée en l'absence d'un remboursement anticipé est de 8 ans jusqu'au 3 janvier 2031 :

oui ☐ non ☐ **Réponse = Oui**

Question 8 : La formule du titre de créance IRIS IMPACT prévoit plusieurs possibilités d'échéance anticipée sous conditions avec, à partir de la 2^{ème} année, une périodicité :

Annuelle, avec une 1^{ère} observation en fin d'année 2 ☐ tous les 2 ans ☐ **Réponse = Annuelle, avec une 1^{ère} observation en fin d'année 2**

Après vérification par mon conseiller des réponses apportées sur mon questionnaire :

I. ☐ Mon questionnaire confirme ma compréhension de l'instrument financier complexe.

Ou

II. ☐ Mon questionnaire révèle certaines incompréhensions sur l'instrument financier complexe, qui portent sur la ou les questions N°.....,

Après clarification des points d'incompréhensions par mon conseiller, j'atteste désormais avoir compris le produit et être en mesure de répondre (mettre la réponse aux questions) à la ou les questions.....

Je soussigné(e) reconnais avoir répondu à ce questionnaire sans l'assistance de mon conseiller et avoir compris la nature sophistiquée de l'instrument financier complexe, de ses mécanismes ainsi que les risques y afférent, et accepte d'y souscrire en connaissance de cause.

III. ☐ Malgré les clarifications de mon conseiller, des points d'incompréhensions demeurent sur l'instrument financier complexe. Une proposition alternative me sera proposée par mon conseiller

Fait à.....le.....

Signature du client précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

(1) Hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.